TYPE M - PANONCEAUX POUR TYPE AB

Réf. 124055 à 124072

Fabrication française

PRIORITE AU FILM CLASSE 2

AB3a + M5a = AB5

AB3a + M9c

AB3a + M1 = AB3b

Ces panonceaux sont disponibles dans les dimensions suivantes :
- 350 x 500 mm
- 500 x 150 mm
- 700 x 200 mm

Les distances peuvent être modifiées (***nous consulter***).

Arrêté du 30 janv. 1992 (Art.9.1/13) : En agglomération, les panneaux de type AB et les pannonceaux les accompagnant sont obligatoirement de classe 2, ainsi que sur les voies à 70 km/h.

Pour rappel

Hauteur d'implantation des panneaux

En règle générale

- Hors agglomération : **1 m**. Hauteur assurant la meilleure visibilité des panneaux éclairés par les feux des véhicules
- En agglomération : **2.30 m**. Pour permettre la circulation des piétons

Rétro-réflexion des panneaux

Phénomène de renvoi de la lumière.

- CLASSE 1 : revêtement microbilles. Garantie 7 ans.
- CLASSE 2 : revêtement haute intensité prismatique. Garantie 10 ans.

Obligatoire sur - les autoroutes,
- les routes à chaussées séparées,
- les routes bidirectionnelles si le panneau est à plus de 2000 mm du sol
- en agglomération, pour tous les panneaux de type AB
- en agglomération, pour tous les panneaux si la vitesse est relevée à 70 km/h

IDEO Equipements - 14 Rue du 19 mars 1962 - ZE des Cosses - 86170 AVANTON
Tél : 05 49 46 50 86 - info@ideo-equipements.fr - www.ideo-equipements.fr